



## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 4 octobre 2024, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

### Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
5.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
10.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
11.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
13.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
15.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	CU CAEN LA MER	CASSIGNEUL	Cédric
18.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
19.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
20.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
21.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
22.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
23.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
24.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
30.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
31.	EPCI	GOBE	Alain
32.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
33.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
34.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
35.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
36.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
37.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
38.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
39.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
40.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
41.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
42.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
43.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
44.	EPCI	LAGALLE	Philippe
45.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
46.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
47.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
48.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude

50.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
51.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
52.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
53.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
56.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
57.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
58.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
59.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
61.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
62.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
63.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
64.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
65.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	PATINET	Sébastien
66.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
67.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
68.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
69.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
70.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
73.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
74.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
75.	EPCI	SAINT LO	Patrick
76.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
77.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
78.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
79.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
80.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
81.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
82.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

**Etaient absents ou excusés :**

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
7.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
9.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
10.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
11.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
12.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
13.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
14.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
15.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
16.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
17.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
20.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
21.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
22.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
23.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
24.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck

27.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
28.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
29.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
30.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
31.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
32.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
33.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
34.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
36.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
37.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
38.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
41.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
42.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
43.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
44.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
45.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
51.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
52.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
53.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
54.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
55.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
56.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
57.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

### Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU Bruno	CU CAEN LA MER
2.	Céline COLLET	CU CAEN LA MER	CHÉRON Denis	LISIEUX NORMANDIE
3.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
4.	Daniel GUERIN	EPCI	SAGET Thierry	COEUR DE NACRE
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI Pierre	LISIEUX NORMANDIE
6.	Marc MILLET	CU CAEN LA MER	BORDAIS Martial	CU CAEN LA MER
7.	Françoise PARIS	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
8.	Lucie TANQUEREL	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM

### ACCUEIL DES REPRESENTANTS

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux représentants présents à ce Comité Syndical et remercie chacun d'entre eux pour cette mobilisation qui permet d'atteindre le quorum.

Avant de débiter la séance, Madame la Présidente propose de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, décédé le 8 septembre dernier.

*Minute de silence.*

## ORDRE DU JOUR

---

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants du Comité Syndical le 4 octobre dernier :

### ➤ Rapport de la Présidente

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2024,
- Compte-rendu des décisions de la Présidente en vertu des délégations du Comité Syndical,
- Groupement d'achat d'énergie - Marché 2025 et perspectives 2026
- Agenda du Comité Syndical,
- Etat des transferts de compétences,
- Adhésions au SDEC ÉNERGIE dans le cadre du transfert de la compétence « Eclairage Public ».

### ➤ Finances

- Budget Principal - Décision Modificative n° 1 – Chapitre 002,
- Budget principal - Décision modificative n° 2 – Chapitre 012,
- Budget principal - Décision modificative n° 3 – Chapitre 65,
- Budget annexe « Mobilité Durable » - Décision modificative n° 1 – Chapitre 011,
- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.

### ➤ Concession Electricité

- Bilan du rapport de contrôle ENEDIS/EDF 2023 – Données 2022,
- PPI 2023-2026 - Présentation du bilan du PA 2023 et des perspectives du PA 2024.

## PRESENTATION DE LA TRIBUNE

---

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques,
- Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-président en charge des concessions Electricité et Gaz,
- Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services.

## NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

---

Monsieur Patrice GERMAIN, représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, est nommé secrétaire de séance.

## RAPPORT DE LA PRESIDENTE

---

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2024

---

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024, transmis aux représentants, en annexe de la note de synthèse, jointe à leur convocation.

*Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024, sans aucune observation.*

## MODALITES DES VOTES

Madame la Présidente confirme que, conformément à l'ordre du jour de la séance, seules des décisions d'intérêt commun seront soumises à l'approbation du Comité Syndical et propose d'utiliser le vote à main levée.

*Le Comité Syndical valide le vote à main levée.*

## DECISIONS DE LA PRESIDENTE, EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions prises, depuis le 28 mars 2024, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
<b>Transition Énergétique</b>	Conseil en Énergie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes de Baron-sur-Odon, Cabourg, Dialan-sur-Chaîne, Herouvillette, Jort, Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière et Vire-Normandie
		Niveau 2	Adhésion des communes de Ablon, Baron-sur-Odon, Cabourg, Caumont-sur-Aure, Dialan-sur-Chaîne, Hérouvillette, Jort, Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière, Saint-Pierre-des-Iffs et Vire-Normandie
	Compétence Contribution à la Transition Énergétique		Validation du financement du plan d'actions 2024 de Trévières
			Complément au plan d'actions 2024 de la commune de Valdallière
	Convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Falaise et la ville de Falaise pour le prêt de l'exposition nomade "2050" dans le cadre d'un accompagnement PACTE		
<b>Mobilités bas carbone</b>	Acquisition d'un véhicule électrique utilitaire neuf - Aides Financières - Commune de Mouen		
	Acquisition d'un véhicule électrique neuf - Aides financières - Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom		
<b>Finances</b>	Virement de crédits n° 1-2024 - Budget principal - Lié aux opérations sous mandat « génie civil télécommunication 2022 »		
	Virement de crédits n° 2-2024 - Budget principal- Lié aux opérations sous mandat « Transition Énergétique 2023 »		
	Virement de crédits n° 3-2024 - Budget principal- Lié aux opérations sous mandat « Génie civil Télécom 2021 »		
<b>Marchés publics</b>	Réparation et entretien des véhicules du SDEC ÉNERGIE		

Ces décisions sont à disposition de tous sur le site internet du syndicat, dans la rubrique du Recueil des actes administratifs.

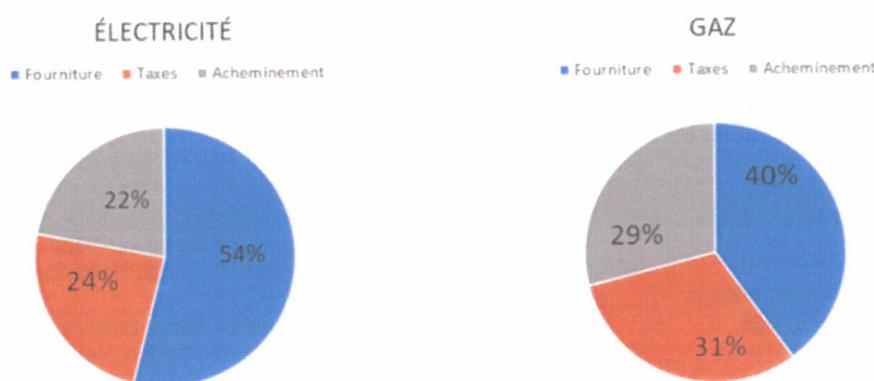
*Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le 20 juin 2024.*

## GROUPEMENTS D'ACHATS D'ENERGIE – MARCHÉ 2025 ET PERSPECTIVES 2026

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de revenir sur le groupement d'achat d'énergie pour une présentation des prises de position pour 2025 et des perspectives pour l'année 2026.

Elle remercie l'ensemble des membres de la CAO, qui, de manière hebdomadaire, se réunissent depuis plusieurs mois pour acheter ces énergies.

Monsieur Alban RAFFRAY présente, sur la base de schémas de l'Observatoire des marchés de l'électricité et du gaz naturel de la CRE, la composition au 1<sup>er</sup> janvier 2024 d'une facture en précisant que la mise en concurrence ne porte que sur la partie Fourniture :



Monsieur le Directeur Général des Services présente, l'évolution des prix du gaz et de l'électricité attendue entre 2024 et 2026 :

Le prix du gaz devrait amorcer une baisse en 2025, (le prix du MWh est attendu autour des 54€). Cette baisse devrait se confirmer en 2026 avec un prix négocié à environ 46€/MWh. Cela devrait se traduire en 2025 par une baisse de la facture d'environ - 8 %.

L'évolution des prix de l'électricité est plus complexe car elle dépend de différents paramètres ( prix des marchés mais aussi prix de valorisation de l'ARENH, taux d'écrêtement, ...) ; une estimation assez précise des prix 2025 et 2026 est tout de même proposée. Même si ceux-ci peuvent encore varier, la tendance reste celle d'une diminution importante des prix de fournitures

Le mécanisme de l'ARENH, dans sa forme actuelle, prend fin au 31 décembre 2025. A ce stade, nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour envisager son remplacement par un dispositif aussi intéressant pour les membres du groupement. Nous prévoyons donc un scénario pessimiste en 2026 qui se traduit par le non-remplacement du mécanisme de l'ARENH et donc par une sensible reprise à la hausse des prix de fourniture, qui resteront tout de même à un niveau deux fois moins élevé que ceux de 2024.

Dans le cadre du marché 2025, l'estimation de l'impact sur la facture du prix moyen estimé de l'énergie pour l'électricité ente -20 et -25%.

*Le Comité Syndical prend acte de ces communications.*

## AGENDA DU COMITE SYNDICAL

Pour permettre à chacun de s'organiser au mieux et de réserver, notamment, les dates des réunions du Comité Syndical à l'avance, Madame la Présidente confirme les dates des assemblées plénières pour toute l'année 2025, à savoir :

- **Judi 6 février 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- **Judi 27 mars 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- **Judi 5 juin 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- **Judi 9 octobre 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- **Judi 18 décembre 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

*Le Comité Syndical prend acte de ces prochaines échéances.*

## DECOMPTE DES PRESENTS

Madame la Présidente annonce l'état des présents ainsi que les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment :

	Votes d'intérêt commun
Représentants	152
Représentants en exercice*	147
Quorum atteint à partir de	74
Présents	82
Pouvoirs	7
Total des votants	89

\* Dans l'attente du remplacement de MM. Gaëtan GERVAISE, Christophe MORIN et Jean-Luc VERET des collèges de BAYEUX INTERCOM, VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON et SEULLES, TERRE ET MER, ayant démissionné et de MM. Patrick LEPLONGEON et Gérard POULAIN des collèges de LISIEUX NORMANDIE et TERRE D'AUGE, décédés.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement commencer à délibérer.

## ETAT DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Depuis le Comité Syndical du 20 juin 2024, le Bureau Syndical, lors de ses séances des 5 juillet et 27 septembre 2024 a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE a été chargée de les mettre en œuvre. Il s'agit des transferts suivants :

GAZ	SAINT-MARTIN-DE-MIEUX
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)	LA POMMERAYE LE PRE D'AUGE SAINTE-MARGUERITE-D'ELLE SAINT-LOUP-HORS

Au vu de l'ensemble de ces décisions, l'état actuel des **527 collectivités adhérentes** au SDEC ÉNERGIE, par compétence(s) transférée(s), est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
480 communes 1 intercommunalité	454 communes 10 intercommunalités	49 communes

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
124 communes 1 intercommunalité	221 communes 1 intercommunalité	27 communes 3 intercommunalités

Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
6 communes	1 commune

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

Arrivée de Monsieur Marc LEFERF et départ de Madame Françoise PARIS, donnant pouvoir à Madame Edith GODIER et portant ainsi le nombre de votants à :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
<b>152</b>	<b>147</b>	<b>82</b>	<b>8</b>	<b>90</b>

## **ADHESIONS AU SDEC ÉNERGIE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »**

### ➤ **Etat d'avancement de la procédure d'adhésion de Blainville-sur-Orne**

Madame la Présidente rappelle que, par délibération en date du 20 juin 2024, le Comité Syndical a délibéré en faveur de l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au Syndicat pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public ».

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après notification adressée à chacun des membres du syndicat le 27 août dernier, ces derniers disposent de la faculté de s'exprimer sur cette demande jusqu'au 27 novembre 2024.

La majorité qualifiée est atteinte par délibération favorable ou absence de délibération des deux tiers des membres (351) représentant la moitié de la population totale du syndicat (357 178 habitants) ou par celle de la moitié des membres (264) représentant les deux tiers de la population totale (476 237 habitants).

A noter que, dans le cadre d'une adhésion, toute absence de délibération vaut avis favorable.

Madame la Présidente présente l'état des retours de délibérations à ce jour :

<b>Délibérations reçues - avis favorable</b>	<b>205</b>	<b>416 780 habitants</b>
Délibérations reçues - avis défavorable	0	0

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

➤ **Demande d'adhésion de la Communauté de communes d'ISIGNY OMAHA INTERCOM**

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom créée le 1er janvier 2017, est issue de la fusion des CDC Intercom Balleroy-Le Molay-Littry, Isigny-Grandcamp-Intercom, et Trévières.

Le SDEC ÉNERGIE intervient en matière d'éclairage public sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes Intercom Balleroy - Le Molay-Littry par représentation substitution dans le cadre du transfert de compétence consentie par l'EPCI dissous, sans que cela ne nécessite l'adhésion au SDEC ÉNERGIE du nouvel EPCI (Omaha Isigny Intercom).

La Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom souhaite aujourd'hui élargir ce transfert de compétence à l'ensemble de son territoire, et a délibéré en ce sens le 26 septembre 2024.

Juridiquement, l'élargissement de l'exercice de la compétence « Eclairage public » sur la totalité de son territoire nécessite une adhésion préalable au SDEC ÉNERGIE. Les collectivités membres du SDEC ÉNERGIE devront, se prononcer dans un délai de 3 mois, à compter de la réception de la délibération du Syndicat.

Le Préfet pourra, une fois la majorité qualifiée requise obtenue (2/3 des membres représentant 1/2 de la population totale ou 1/2 des membres représentant 2/3 de la population), publier un arrêté actant définitivement cette adhésion et ce transfert de compétence. A noter que, dans le cas d'une adhésion, l'absence de délibération d'une collectivité vaut avis favorable.

Ces modalités d'adhésion rappelées, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

A l'interrogation d'un représentant dans la salle relative à la possibilité de simplifier la mise en œuvre des adhésions au Syndicat, Madame la Présidente rappelle que ces modalités répondent au Code Général des Collectivités Territoriales, auquel le SDEC ÉNERGIE et ses membres sont tenus de se conformer.

Aucune nouvelle observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer favorablement sur cette demande d'adhésion et de transfert de la compétence « Eclairage Public ».

**Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	82	8	90

*Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- *ACCEPTE l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au SDEC ÉNERGIE, sous réserve de l'avis favorable des membres du Syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises et de la publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion ;*
- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Eclairage Public » au SDEC ÉNERGIE par la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom, visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE à compter de la date de l'arrêté préfectoral actant son adhésion au syndicat ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

**FINANCES****BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – CHAPITRE 002**

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'à la demande de la Paierie départementale, le Bureau Syndical propose au Comité Syndical, une 1<sup>ère</sup> décision modificative du Budget Principal voté le 28 mars 2024, permettant de corriger une erreur de saisie.

En effet, la délibération du Comité Syndical du 28 mars 2024 fait état d'un montant du résultat reporté de la section de fonctionnement s'élevant à 22 282 078,37 €, tandis que le résultat reporté de la section de fonctionnement inscrit dans la maquette du Budget Principal 2024 s'élève à 22 282 430,66 €, soit une différence de 352,29 €.

Cette décision modificative n° 1 du Budget principal modifierait les imputations comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Fonctionnement	Recette	002	22 282 430,66 €	- 352,29 €	22 282 078,37 €
Fonctionnement	Recette	76	90,34 €	+ 352,29 €	442,63 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Fabrice DEROO, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, annonce qu'il votera contre toute décision budgétaire dans la mesure où ce dernier estime être dans l'attente d'un certain nombre de réponses posées lors d'une précédente séance (ARENH, etc...), ceci jusqu'à la Conférence des maires de Caen la mer à laquelle Madame la Présidente sera invitée à rencontrer les élus courant novembre.

Monsieur Bruno COUTANCEAU, représentant également de la Communauté Urbaine Caen la mer, précise qu'il partage la position de Monsieur Fabrice DEROO. Considérant que le gouvernement est sur le point d'annoncer des mesures difficiles, notamment pour les collectivités territoriales et qu'en juillet la Cour des Comptes, après avoir examiné les finances des collectivités, en consacrant un chapitre spécifique aux syndicats d'énergie, peu endettés et présentant des excédents de fonctionnement confortables, il souhaite qu'une réflexion soit menée sur les excédents du SDEC ÉNERGIE, pour que ces derniers ne partent pas dans les finances de l'Etat. Il prend pour exemple la Chambre de Commerce et d'Industrie qui aurait vécu cette situation et s'appuie sur l'idée que l'Etat cherche à trouver rapidement 60 milliards pour l'année 2025. Il annonce qu'il vote contre cette décision modificative en demandant à s'interroger sur le devenir de l'excédent du SDEC ÉNERGIE.

Madame la Présidente confirme que la situation que connaît la France actuellement est extrêmement préoccupante et que chacun ne peut être qu'interpellé. En revanche, elle est d'avis que le Syndicat n'a pas à culpabiliser de sa bonne gestion. Le SDEC ÉNERGIE est une collectivité, qui, depuis des années, est particulièrement bien gérée. Effectivement, toutes les collectivités locales devront sans doute faire des efforts, mais restent dans l'obligation, contrairement à l'Etat, de voter leur budget en équilibre, ce que fait le SDEC ÉNERGIE.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur Bruno COUTANCEAU précise ne pas considérer que le SDEC ÉNERGIE est mal géré. Il constate que tous les syndicats d'énergie en France, et donc pas seulement le SDEC ÉNERGIE, présentent des excédents. Tous les syndicats d'énergie sont peu endettés, tout comme le SDEC ÉNERGIE. Sans vouloir jouer l'oiseau de mauvais augure, il confirme que ces excédents, qui représentent des sommes importantes, ne vont pas rester encore très longtemps dans les budgets des syndicats.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE précise que, même si le montant peut sembler important, ramené au nombre de jours de fonctionnement, il reste dans des proportions tout à fait raisonnables (environ 5 mois). Cette capacité à engager des travaux pour être moins énergivores et faire vivre les entreprises locales reste indispensable.

Monsieur Bruno COUTANCEAU rappelle que c'est la Cour Régionale des Comptes qui, elle-même a écrit que la Syndicat dégageait de confortables excédents et qu'il surimposait ses adhérents.

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle, à son tour, que la TICFE, dorénavant collectée par l'Etat, va être de nouveau revue à la hausse, sans aucun impact sur le budget des collectivités territoriales.

Monsieur Thierry SAGET, représentant de Cœur de Nacre, qui remercie le Syndicat pour sa gestion, interroge Messieurs Fabrice DEROO et Bruno COUTANCEAU sur les solutions qu'ils préconisent pour éviter à l'Etat de récupérer ces excédents.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle qu'aucune information de mise en œuvre de ce type de disposition n'est à l'ordre du jour. Par ailleurs, une telle décision devra nécessairement passer par la loi.

Madame la Présidente confirme que les collectivités membres du Syndicat peuvent compter sur toute l'énergie du SDEC ÉNERGIE pour mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour maintenir sa stratégie d'investissement, sur la base notamment de Plans Pluriannuels d'Investissement qui justifient des besoins financiers importants.

Monsieur Lionel MARIE, représentant de la Communauté Urbaine Caen la mer, précise que la prise de position de ses collègues n'engage pas l'ensemble des élus de Caen la mer. Il n'a reçu aucun mandat de Caen la mer pour voter contre les décisions du jour, qu'il approuvera.

Aucune nouvelle observation n'ayant été formulée, Madame la Présidente propose au Comité Syndical de valider cette 1<sup>ère</sup> décision modificative du Budget principal 2024.

#### Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	82	8	90

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 80 voix POUR, 10 voix CONTRE et aucune abstention :

- VALIDE la décision modificative n° 1 du Budget primitif 2024 telle que résumée ci-dessus ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2 – CHAPITRE 012

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle le montant des crédits votés par le Comité Syndical du 28 mars 2024 au chapitre 012 relatif à la masse salariale s'élève à 4,7 M€.

Considérant les besoins supplémentaires de crédits budgétaires du chapitre 012 – charges du personnel – qui se justifient notamment par :

- le développement des compétences et activités du syndicat,
- la politique de revalorisation de la rémunération mise en œuvre pour accompagner les agents dans un contexte marqué par l'inflation et la volonté de préserver leur pouvoir d'achat,
- des recrutements temporaires pour pallier les absences prolongées de certains agents en congé maladie,

cette décision modificative n° 2 du Budget principal modifierait les imputations comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Fonctionnement	Dépense	012	4 700 000 €	+ 250 000 €	4 950 000 €
Fonctionnement	Dépense	011	12 000 000 €	- 250 000 €	11 750 000 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette 2<sup>ème</sup> décision modificative du Budget principal 2024.

**Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	82	8	90

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- VALIDE la décision modificative n°2 du Budget primitif 2024 telle que résumée ci-dessus ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°3 – CHAPITRE 65**

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'adoption du référentiel budgétaire et comptable « M57 », par délibération du Comité Syndical en date du 30 septembre 2021, renforce le suivi des subventions reçues et versées par la collectivité, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La mise en œuvre du principe comptable de non-contraction des subventions génère de nouvelles écritures comptables en dépenses comme en recettes.

Dans le cadre du financement des travaux sur le réseau d'électricité, le syndicat reçoit des subventions, notamment l'APCR, attribuée par le Conseil départemental, qui font l'objet d'une inscription comptable en recette. Elles sont ensuite versées intégralement aux collectivités éligibles et s'accompagnent d'une inscription comptable en dépense.

Considérant que l'application de ces changements de méthode comptable nécessite l'ajustement de crédits budgétaires, le Bureau Syndical propose au Comité Syndical l'ajustement des crédits votés au chapitre 65 à hauteur de 250 000 €.

Cette décision modificative n°3 du Budget principal modifierait les imputations comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Fonctionnement	Dépenses	65	1 580 000 €	+ 250 000 €	1 830 000 €
Fonctionnement	Dépenses	011	11 750 000 €	- 250 000 €	11 500 000 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette 3<sup>ème</sup> décision modificative du Budget principal 2024.

**Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	82	8	90

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- VALIDE la décision modificative n°3 du Budget primitif 2024 telle que résumée ci-dessus ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE » - DECISION MODIFICATIVE N°1 – CHAPITRE 011**

Monsieur le Vice-Président confirme la nécessité de faire face à la forte augmentation du nombre de sessions de charges qui génère un accroissement des dépenses de fonctionnement, notamment celles afférentes à l'achat d'électricité :

Au 30 septembre 2024, le nombre de sessions enregistrées atteint 107,8 % du total de l'année 2023					
Année	2020	2021	2022	2023	2024 (9 mois)
Nombre de charges	21 381	46 323	69 980	71 435	77 008

Considérant que la hausse des recettes et des dépenses nécessite des besoins de crédits budgétaires supplémentaires, le Bureau Syndical propose au Comité Syndical l'ajustement des crédits votés au chapitre 011 du Budget annexe « Mobilité Durable » à hauteur de 200 000 €.

Cette décision modificative n°1 du Budget annexe « Mobilité Durable » modifierait les imputations comptables comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Montant de l'article avant ajustement	Montant de l'ajustement	Montant de l'article après ajustement
Fonctionnement	Dépenses	011	700 000 €	+ 200 000 €	900 000 €
Fonctionnement	Recettes	70	650 000 €	+ 200 000 €	850 000 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette 1<sup>ère</sup> décision modificative du Budget annexe « Mobilité Durable » 2024.

**Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	82	8	90

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- VALIDE la décision modificative n°1 du Budget annexe « Mobilité Durable » 2024 telle que résumée ci-dessus ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur les 48 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 20 juin 2024 par 40 communes, proposés en annexe de la note de synthèse explicative, pour les montants suivants :

• Montant total des travaux :	4 629 866,11 € HT
• Montant de la participation communale :	2 602 100,56 €
➤ Montant des fonds de concours :	2 598 682,48 €
➤ Montant du solde de fonctionnement :	3 418,08 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de valider cette nouvelle liste.

### Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	82	8	90

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des 48 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour un montant total de 2 598 682,48 € ;
- **DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## CONCESSION ELECTRICITE

### RESTITUTION DE LA MISSION DE CONTROLE DES CONCESSIONNAIRES ENEDIS/EDF 2023 (DONNEES 2022)

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que, comme chaque année, le Service des Concessions du SDEC ÉNERGIE procède aux missions de contrôle auprès des différents concessionnaires.

Concernant les concessionnaires ENEDIS et EDF, ce contrôle réalisé en 2023 portait sur les données 2022 du contrat de concession.

Le contrôle a concerné les usagers, les travaux, les ouvrages des concessions, la qualité de la fourniture et la sécurité et la comptabilité des concessions.

Monsieur le Vice-Président rappelle les quelques éléments de contexte suivants :

- ⇒ Des exercices 2020 et 2021 atypiques et une année 2022 très particulière dans le domaine énergétique.
- ⇒ En 2022, la crise énergétique qui a débuté en 2021 se développe dans des proportions inédites depuis les chocs pétroliers des années 1970 : la flambée des prix de l'énergie sur le marché de gros perdure et se répercute sur les marchés de détail. La consommation nationale d'électricité décroît.
- ⇒ La quantité d'énergie acheminée par Enedis baisse de 2,6 %. Cette baisse est portée par la diminution des injections provenant du réseau de transport d'électricité et une diminution des consommations.
- ⇒ Une année 2022 particulièrement chaude (+1,3 °C au-dessus des normales saisonnières).

Il précise que les éléments qui suivent ne sont que quelques indicateurs et/ou remarques dont la portée doit être mesurée au regard de l'ensemble des conclusions du rapport.

**Les usagers :**

473 647 usagers en soutirage (+ 1,2 %) dont :

- 60 % sont des usagers aux TRV,
- 99 % sont des usagers C5.

Ce sont en majorité des usagers résidentiels, résidant principalement en zone urbaine (au sens du CAS FACÉ).

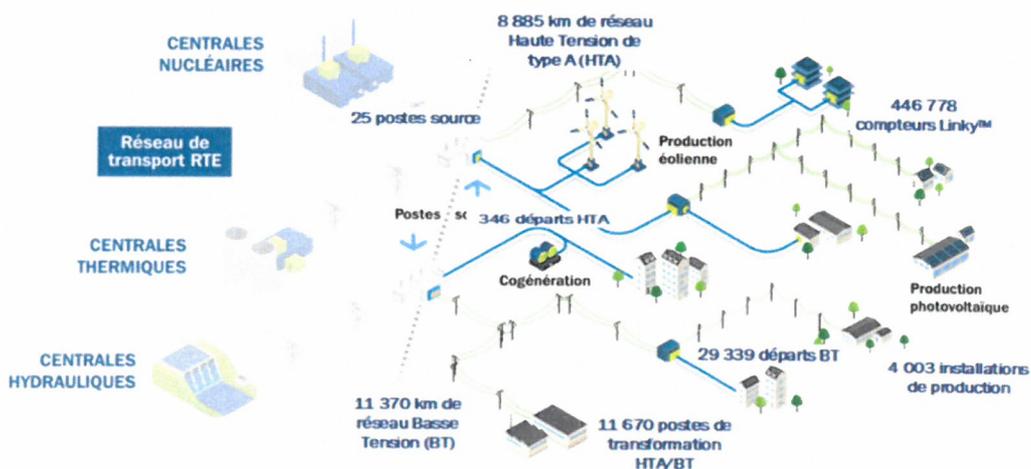
Cela représente 4 146 GWh acheminés (-6,7 %), dont 33 % consommés par des usagers aux TRV.

4 003 installations de production d'énergies renouvelables sont raccordées au réseau de distribution d'électricité (+ 15 %), dont :

- 98 % sont des installations photovoltaïques,
- 94 % sont des installations BT ≤ 36 kVA.

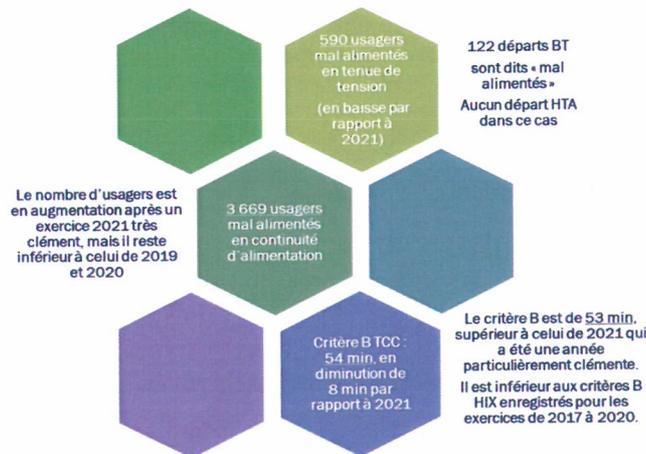
420 GWh sont injectés et 70 % du volume injecté provient d'installations éoliennes et 10 % des installations photovoltaïques.

**Le réseau public de distribution d'électricité du Calvados :**

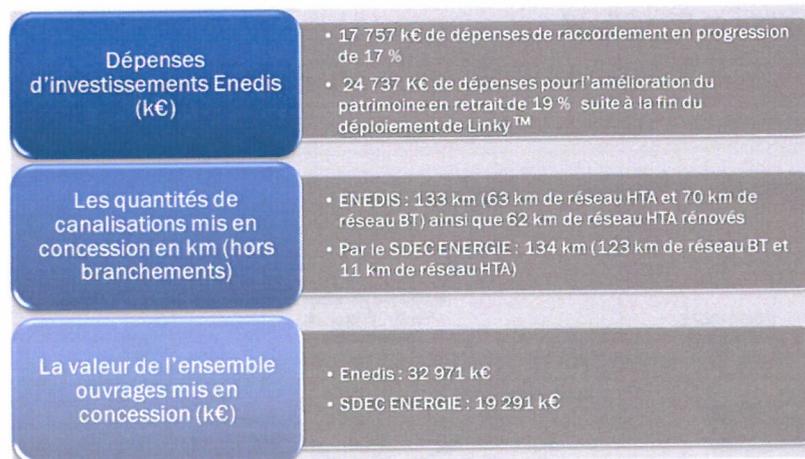


- 56% de ce réseau est constitué par du réseau BT, c'est une proportion constante.
- 66% de ce réseau électrique se situe dans les communes rurales au titre des aides financières aux collectivités pour l'électrification rurale (CAS FACÉ), c'est une proportion plutôt constante.
- Le taux concessif de réseau BT en souterrain s'établit à 58 %, alors que celui du réseau HTA est de 47 %.
- L'âge moyen du réseau BT est de 29 ans et celui du réseau HTA est de 29,9 ans.

**La qualité de l'énergie distribuée se résume comme suit :**



**Les investissements 2022 se répartissent ainsi :**



**La valeur des ouvrages concédés :**

La valeur historique (brute) des ouvrages concédés s'élève à 1 390 830 k€ (+ 3,4 %).

Cette augmentation est semblable à la variation moyenne observée entre 2013 et 2022 (3,7 %). Ceci traduit un rythme d'investissements marquant et soutenu dans le temps.

99,5% des ouvrages sont dorénavant localisés.

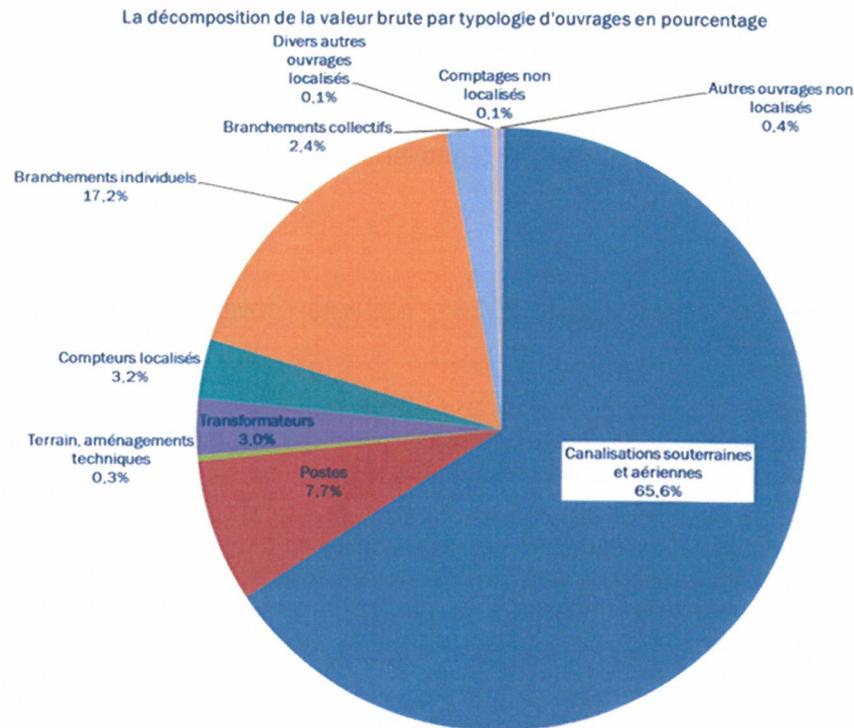
52,8 % des ouvrages sont financés par le concédant.

Les amortissements progressent de 5,4 % pour s'établir à 624 876 k€.

La valeur nette comptable augmente quant à elle de 1,9 % pour s'établir à 765 954 k€.

Il est à noter que le stock de provisions pour renouvellement augmente pour atteindre 56 178 k€.

Le taux moyen d'amortissement atteint 44,9 %.



Les 7 points d'attention se dégageant des conclusions du rapport de contrôle sont rappelés aux élus :

- Forte contraction du nombre de réclamations et amélioration des délais de traitement.
- Dépose de réseaux fragiles plus importante en 2022 (BT aérien nu, HTA aérien PAC à risque avéré, HTA souterrain CPI).
- Le niveau d'investissements de performance du réseau hors des dépenses liées au déploiement du compteur Linky doit se redresser.
- Diminuer la sensibilité du réseau de distribution d'électricité aux évènements climatiques.
- Surveiller l'évolution du critère B en zone rurale au titre du CAS FACÉ.
- Localisation de la quasi-totalité des ouvrages en concession.
- Une information du concédant à parfaire en matière financière et comptable.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de prendre acte de la production du compte-rendu annuel d'activités et du rapport annuel de la mission de contrôle 2023 relative à l'activité du concessionnaire en 2022.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	147	82	8	90

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la production du compte-rendu annuel d'activités ;
- PREND ACTE du rapport annuel de la mission de contrôle 2023 relative à l'activité du concessionnaire en 2022 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Arrivée de Monsieur Frédéric HARDOUIN, délégué territorial d'Enedis et de ses collègues, Messieurs Benjamin ANNE et Cyril CAPOCASALE.

### PRESENTATION DU BILAN DU PROGRAMME ANNUEL 2023 ET DES PERSPECTIVES DU PROGRAMME ANNUEL 2024 DANS LE CADRE DU 2EME PPI 2023-2026

Madame la Présidente rappelle que le contrat de concession électricité, approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 13 décembre 2018, prévoit l'établissement de Programmes Pluriannuels d'Investissement (PPI) par période de 4 ans, déclinés en Programmes Annuels (PA).

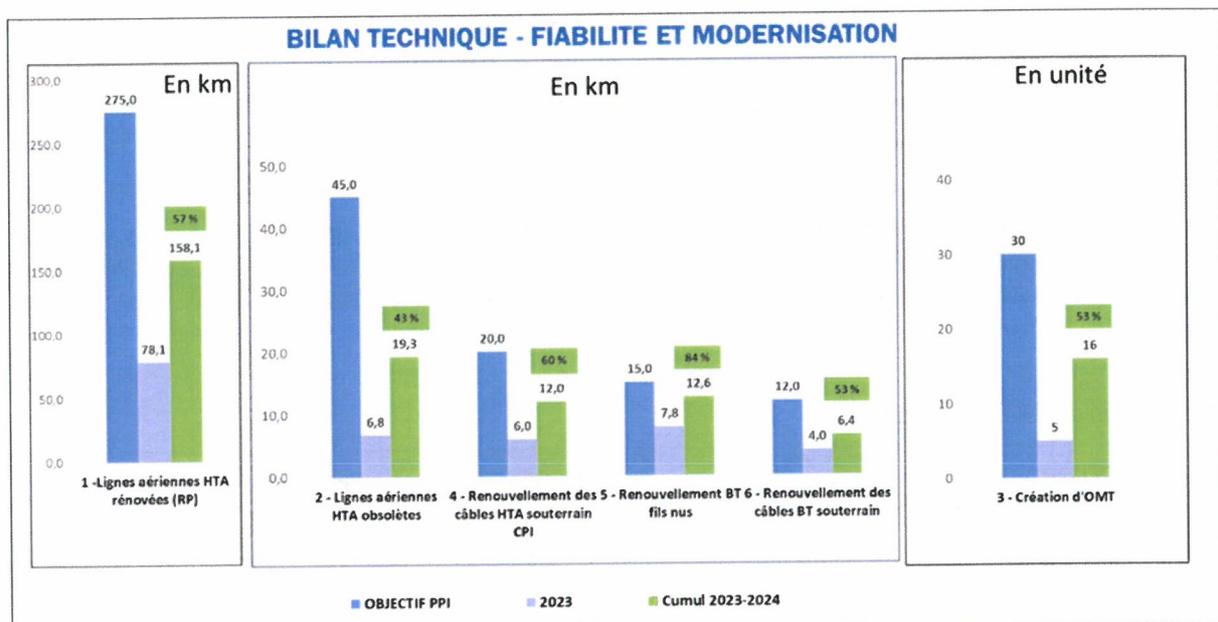
Dans le cadre du 2<sup>nd</sup> PPI de ce contrat de concession, élaboré pour la période 2023-2026, une présentation conjointe du bilan du programme annuel 2023 et des perspectives du programme annuel 2024, par la Présidente du SDEC ÉNERGIE, et par le représentant d'ENEDIS, Monsieur Frédéric HARDOUIN, délégué territorial du Calvados, doit être proposée au Comité Syndical.

A noter que le suivi régulier des investissements du concessionnaire et du SDEC ÉNERGIE permet de s'assurer des engagements des deux parties.

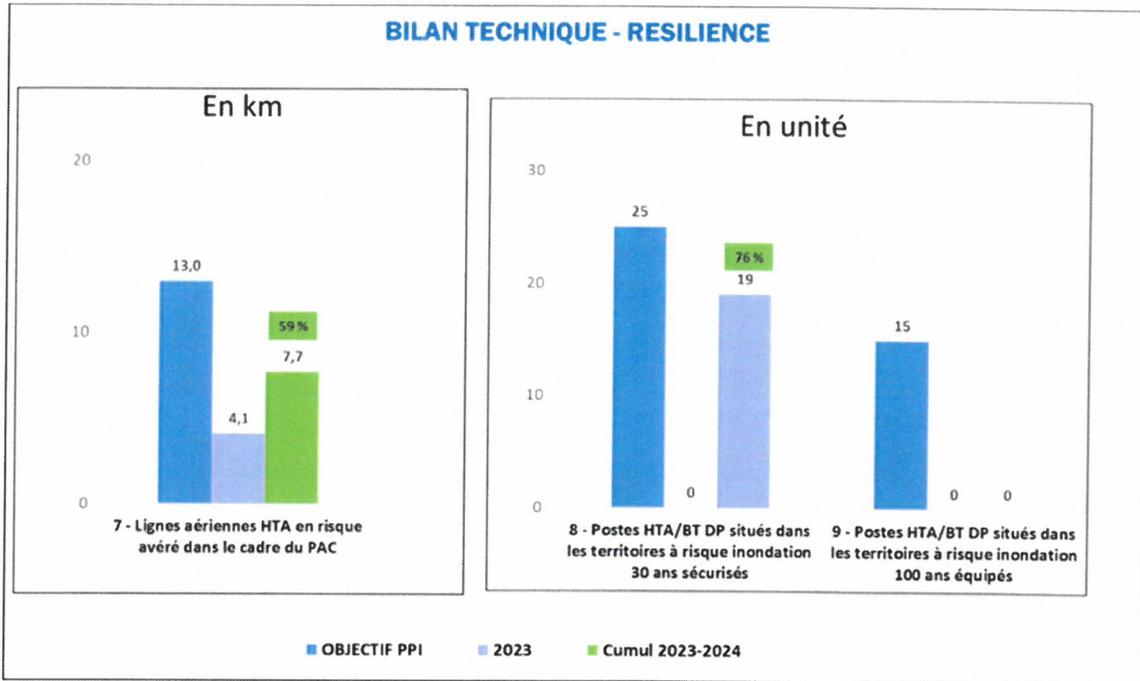
Madame la Présidente invite Monsieur Frédéric HARDOUIN à rejoindre le pupitre.

- Monsieur Frédéric HARDOUIN présente les investissements (techniques et financiers) réalisés par Enedis sur la base des graphiques suivants :

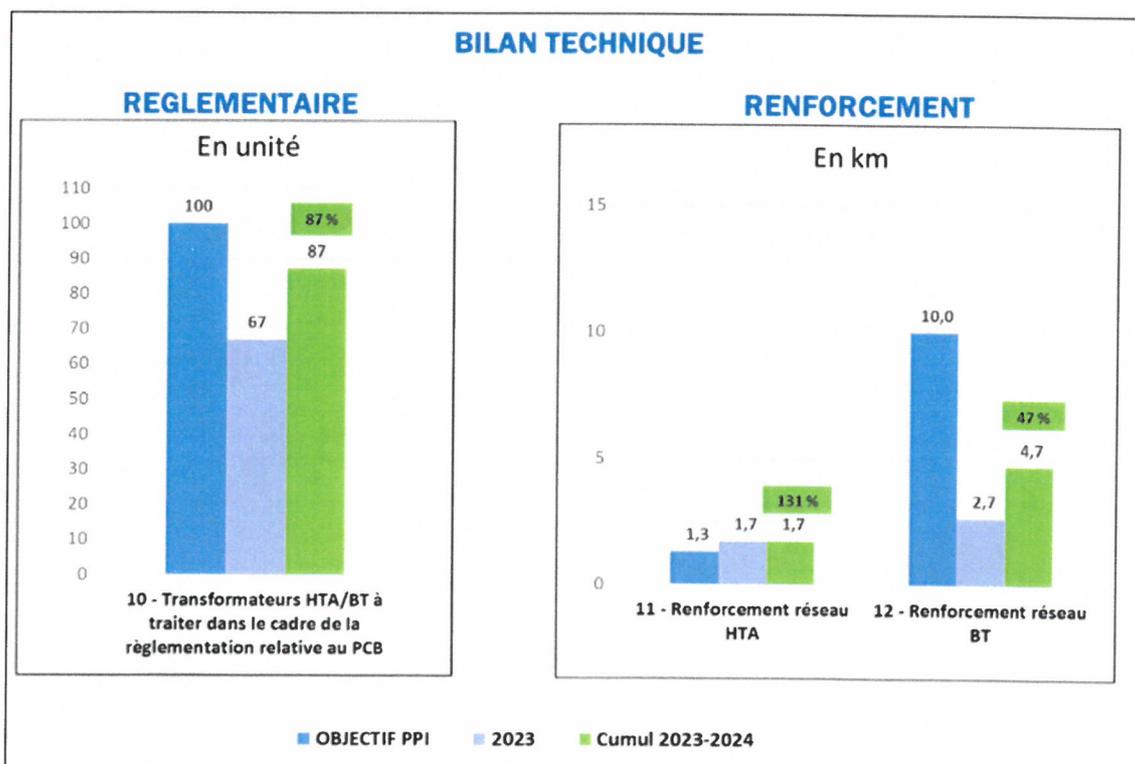
Il précise que globalement l'ensemble des investissements est réalisé sur les lignes aériennes HTA. La rénovation programmée est très importante. Il remercie Madame la Présidente de s'être associée à Enedis pour la rédaction d'un communiqué de presse, la semaine passée, dans le cadre d'une visite de chantier. Ce communiqué de presse a permis de préciser le rôle et es actions menées par le SDEC ÉNERGIE et ENEDIS sur le territoire.



L'ensemble des résultats respecte les engagements fixés, avec des finalités qui évoluent de manière plus ou moins progressives. Les OMT sont des interrupteurs installés sur le réseau 20 000 volts, pilotés à distance de manière à pouvoir rétablir l'électricité en cas de coupure ou faire des reports de charges en cas de réalisation de travaux.



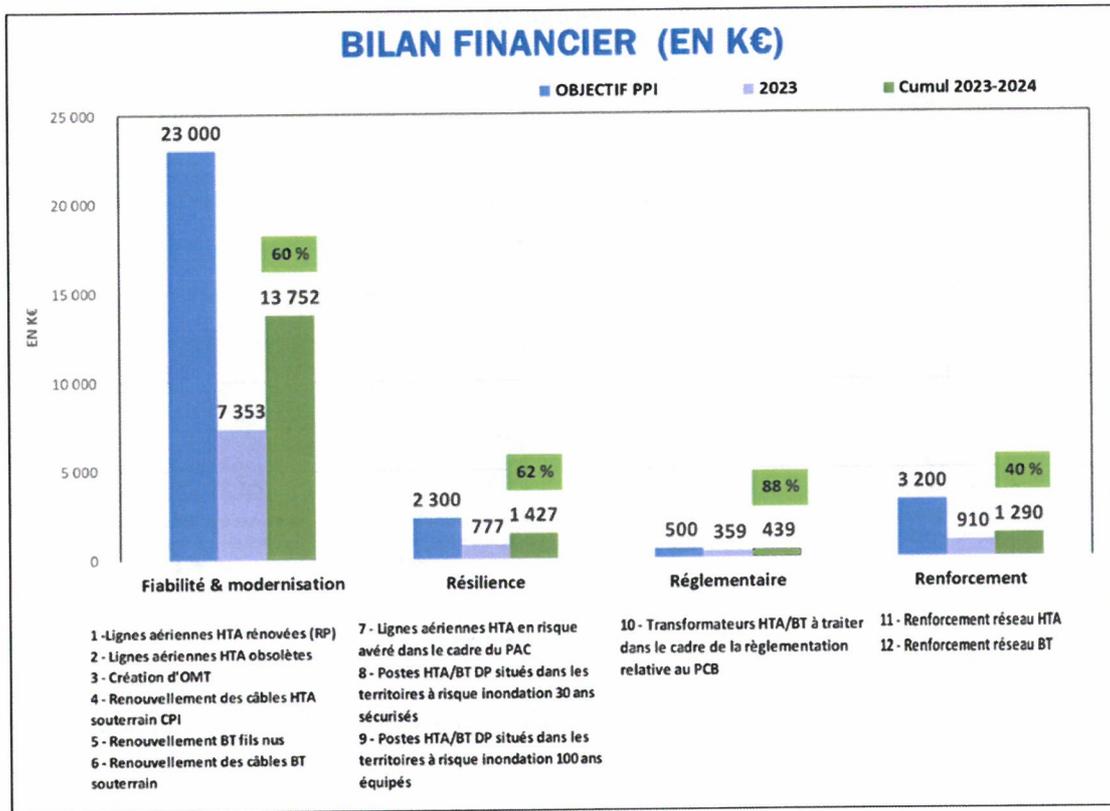
Le Plan Aléas Climatiques (PAC) se poursuit de manière à sécuriser les postes et le réseau 20 000 volts.



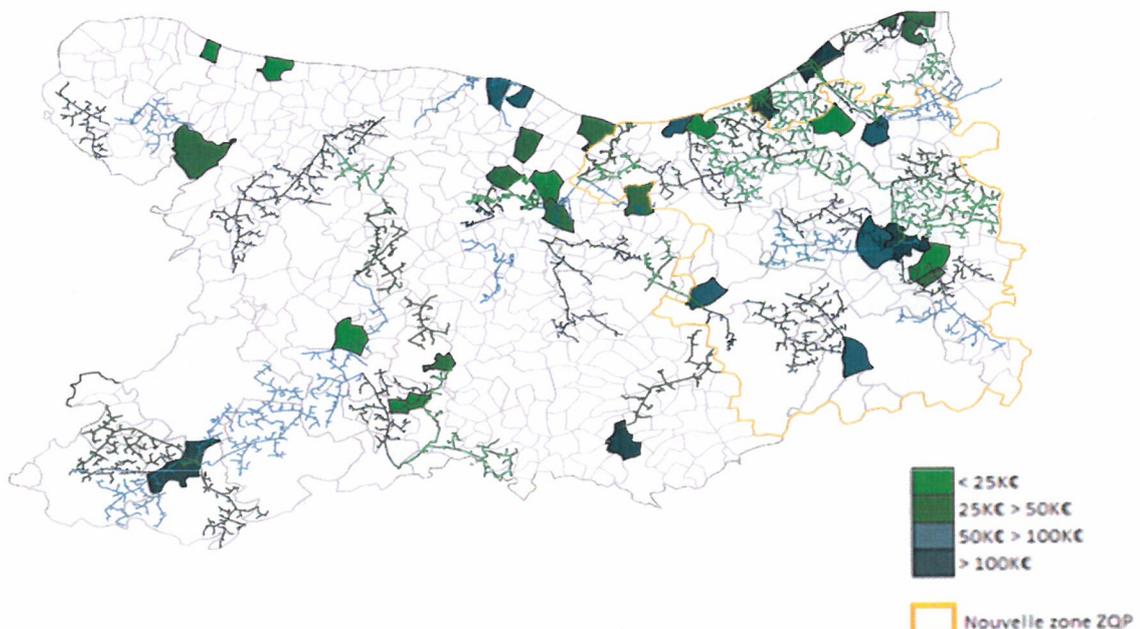
Les transformateurs en haut de poteau, isolés et refroidis dans l'huile, nécessitent l'élimination des PCB restants.

Les renforcements sont réalisés pour palier une tension faible ou pour permettre de faire circuler davantage d'énergie.

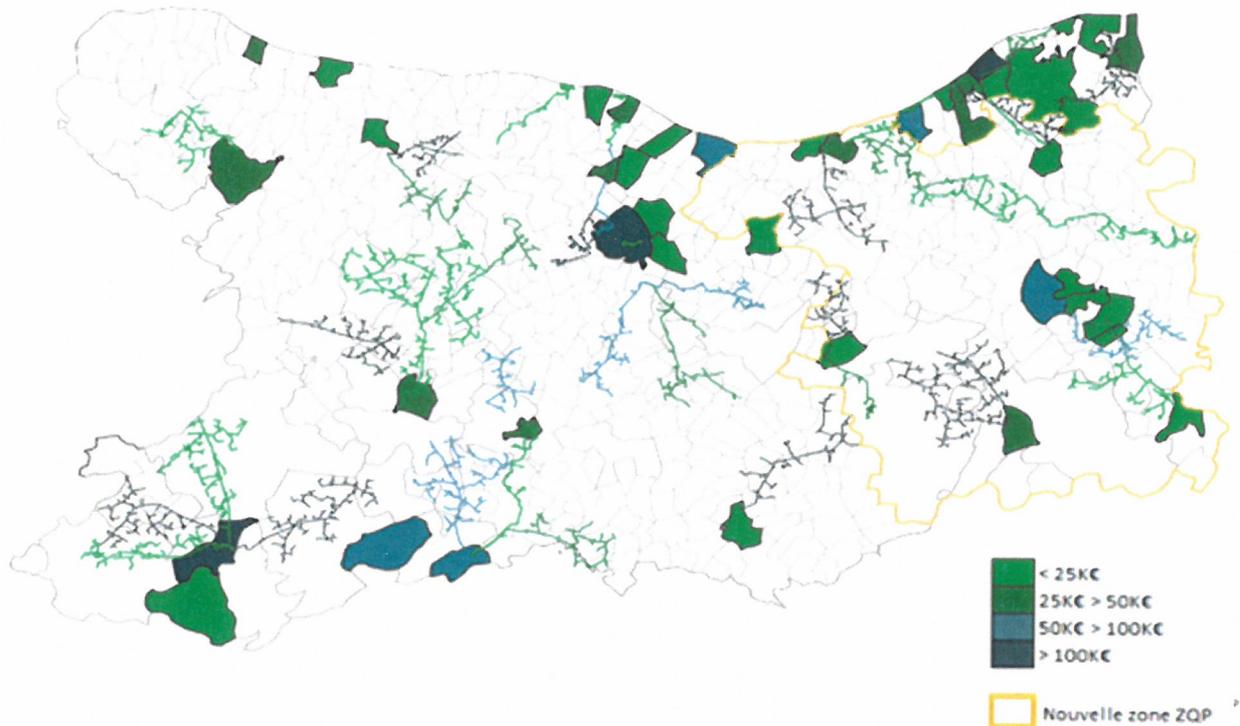
Le bilan financier est présenté comme suit. Monsieur Frédéric HARDOUIN confirme que des efforts vont devoir être fournis en 2025 et 2026 sur la partie renforcement.



Les investissements HTA et BT réalisés sur le réseau électrique 2023 se répartissent comme suit :



Et la prévision des investissements 2024 comme suit :



Les deux tiers des actions menées, le sont sur les communes rurales.

Monsieur Frédéric HARDOUIN précise, par ailleurs, qu'ENEDIS augmente d'un million d'euros son budget de fonctionnement pour l'élagage et a engagé une réflexion avec le Syndicat sur ce sujet.

Monsieur Patrice GERMAIN alerte sur la capacité des transformateurs en zone rurale à absorber les recharges à venir dans quelques années lorsque les véhicules neufs ne seront plus que des véhicules électriques, sachant que les particuliers se rechargent essentiellement chez eux pendant la nuit, Un renforcement des postes mais également des câbles sera indispensable. Il demande si ENEDIS a commencé à anticiper cette problématique.

Monsieur Frédéric HARDOUIN rappelle que la mobilité électrique et l'évolution des chauffages thermiques au gaz ou au fioul vers des pompes à chaleur sont des évolutions d'usages pris en compte par ENEDIS dans le cadre d'études prospectives pour évoluer les tendances.

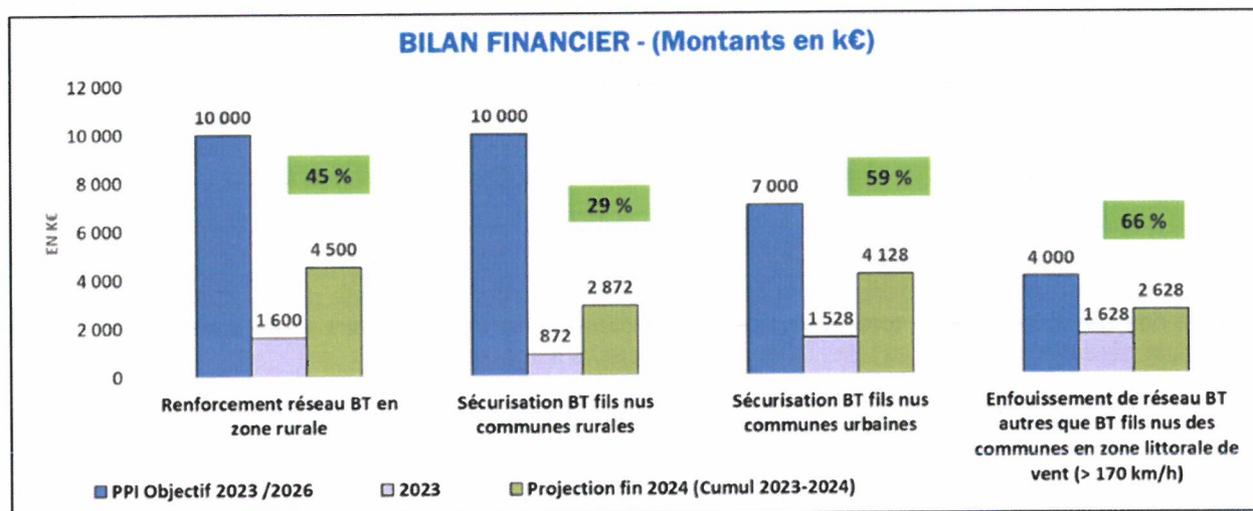
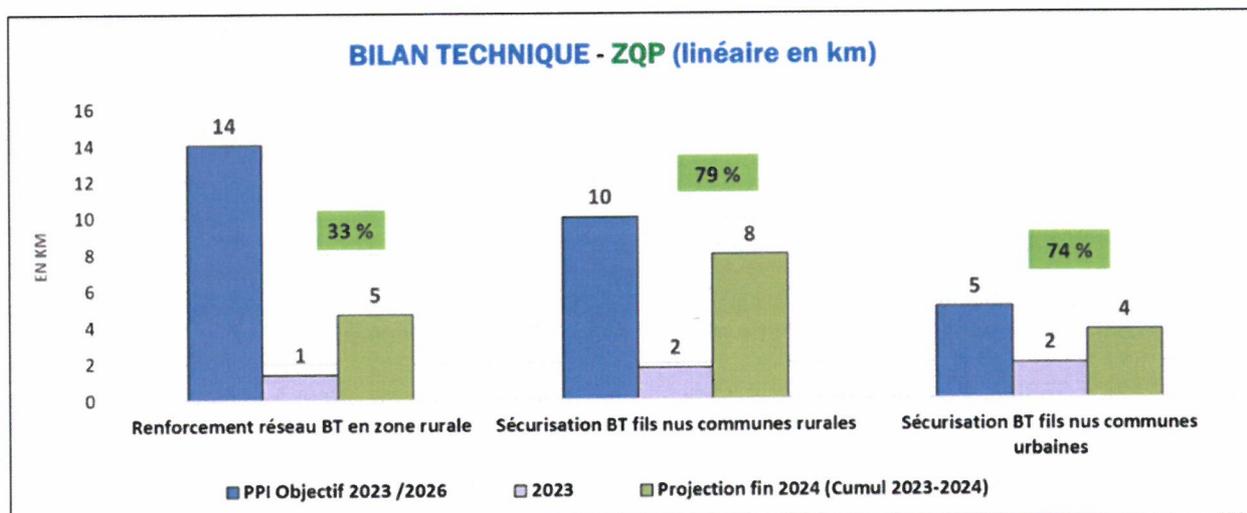
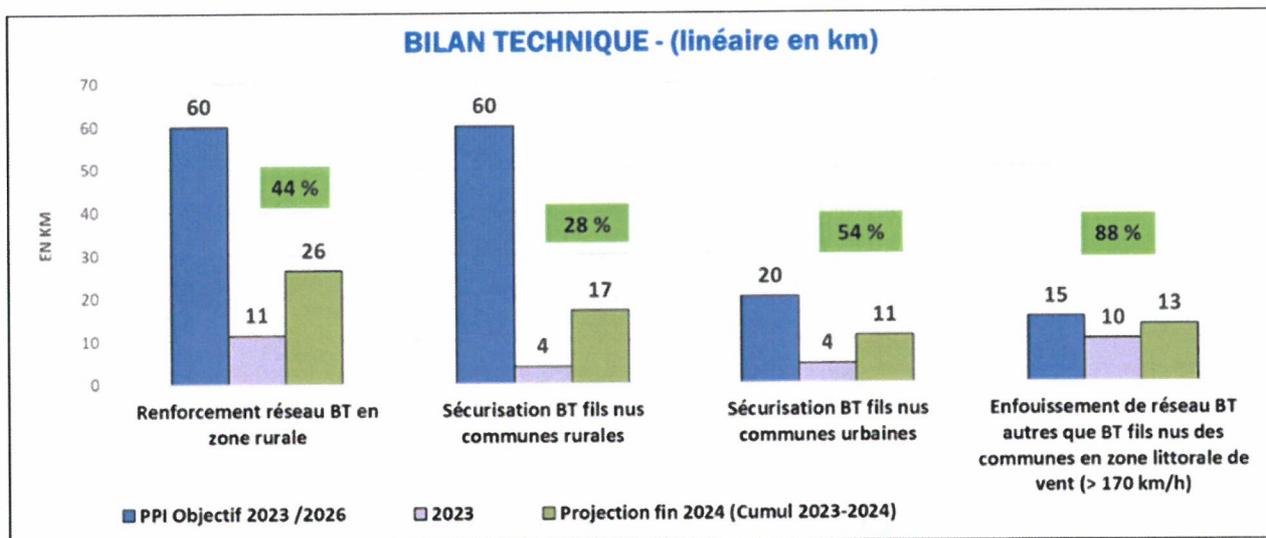
Aujourd'hui on consomme en France environ 450 térawattheure. Cette consommation, dans le cadre de la décarbonation, est estimée à l'horizon 2050 entre 600 et 700, voire 800 térawattheure. De nouvelles centrales (nucléaires, hydrauliques, éoliennes, photovoltaïques ...) devront donc être envisagées tout comme un redimensionnement des réseaux pour accepter les nouvelles charges mais également pour maintenir le plan de tension.

D'après les calculs réalisés, à la maille de la Normandie ou au niveau national, si les usagers réalisent leurs recharges pendant les périodes creuses, il sera possible d'alimenter 11 millions de véhicules, sachant que la recharge des véhicules dépend forcément des déplacements, plus important des zones rurales vers les zones urbaines, la nécessité de revoir les réseaux et transformateurs s'imposera.

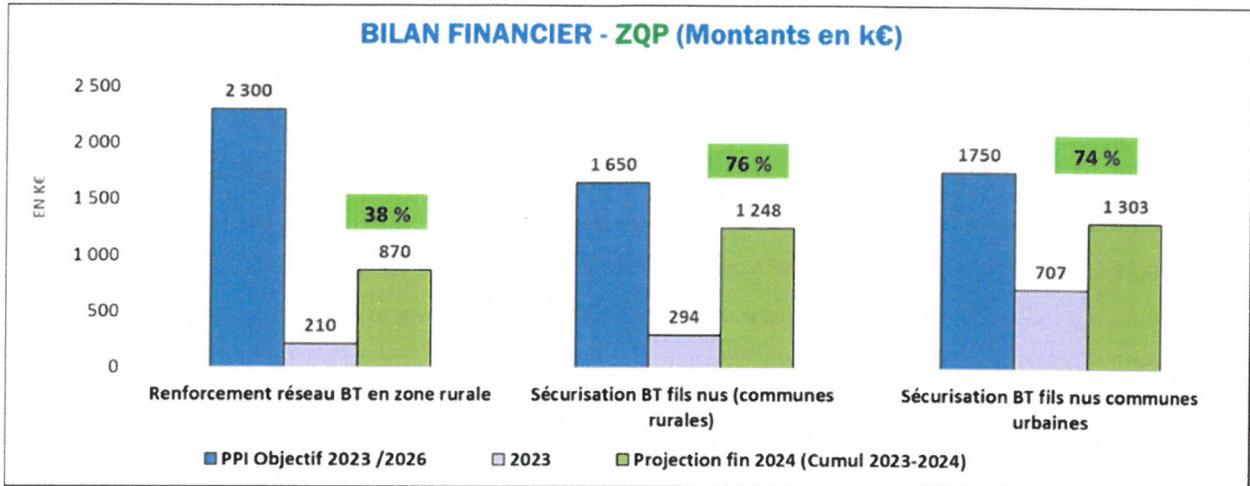
Madame la Présidente expose que ce sujet confirme parfaitement l'investissement que le Syndicat va devoir assurer pour adapter et renforcer le réseau du territoire.

A l'intervention de Monsieur Jean-Pierre QUILLET qui signale de nouvelles micro-coupures sur son territoire, Monsieur Frédéric HARDOUIN précise que, si le matériel NF n'est pas impacté par ces micro-coupures, celles-ci restent désagréables, d'où la nécessité d'élaguer.

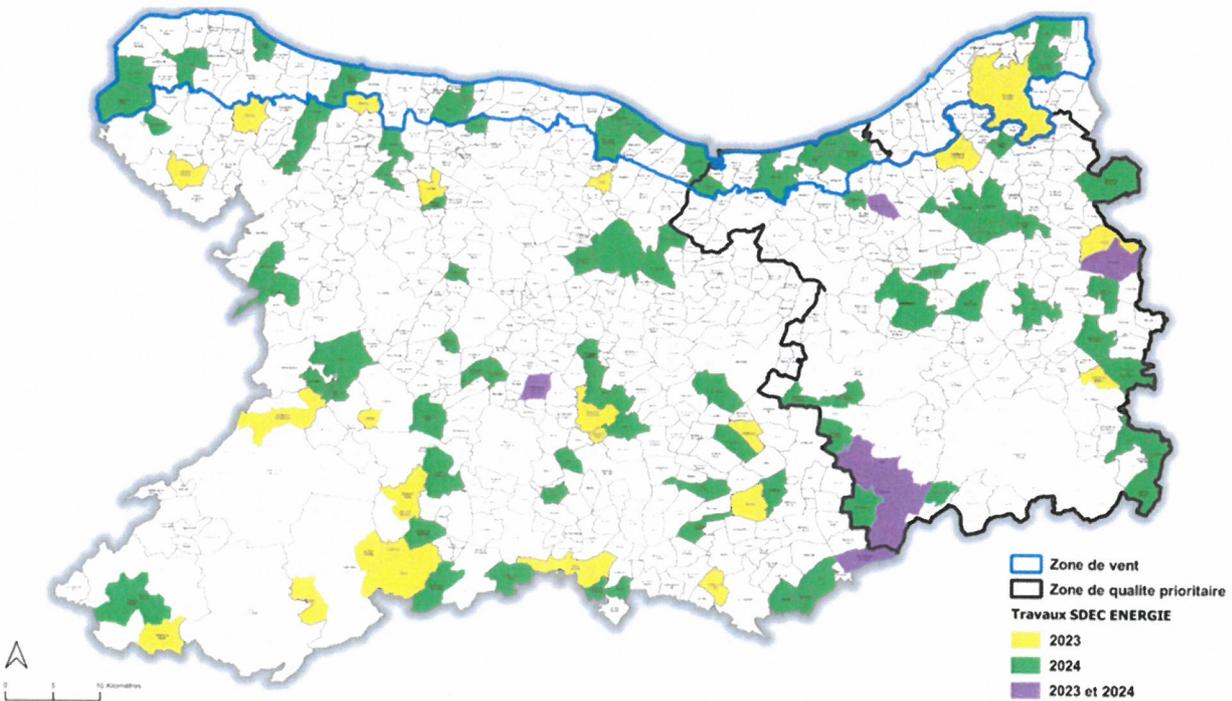
➤ Monsieur Yannick RODRIGUEZ, Directeur Réseaux du SDEC ÉNERGIE, présente les investissements (techniques et financiers) réalisés par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre du PPI 2023-2026, à savoir :



Compte tenu de l'augmentation importante des prix relevée dans les derniers appels d'offres, l'effort financier pour maintenir les objectifs de linéaire à réaliser devra être plus important.



Monsieur Yannick RODRIGUEZ rappelle que le montant des investissements du SDEC ENERGIE a été maintenu à 31 M€, tandis que celui d'ENEDIS, qui s'élevait à 38 M€ sur le 1<sup>er</sup> PPI (soit environ 9 M€/an) est passé à 29 M€ pour ce 2<sup>nd</sup> PPI.



Madame la Présidente donne la parole à l'assemblée.

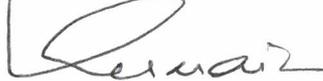
Aucune observation ou question n'étant formulée, elle rappelle les difficultés que rencontrent ENEDIS et le SDEC ENERGIE pour mener à bien les chantiers dans un contexte où les entreprises peinent à recruter, et qui sont à l'origine de décalages entre le prévisionnel et le réalisé.

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les élus pour leur présence à cette séance et lève la séance à 15h40 après avoir rappelé, une nouvelle fois, les dates et lieux des prochaines assemblées plénières :

- **Jeudi 12 décembre 2024 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
- **Jeudi 6 février 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- **Jeudi 27 mars 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- **Jeudi 5 juin 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- **Jeudi 9 octobre 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.
- **Jeudi 18 décembre 2025 – 14 h** – Salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Le Secrétaire de séance,



Patrice GERMAIN

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

-